

SosDisparus - SosDisparus -**SosDisparus** - SosDisparus -**SosDisparus** -SosDisparus

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Revue de presse – Septembre 2013

8ème anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation

Table des matières

TSA, 28 septembre 2013 : Des associations réclament l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale	3
La Tribune, 29 septembre 2013 : Appel à l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale	5
Maghreb Emergent, 29 septembre 2013 : Algérie – les associations de victimes des années 90 restent mobilisées contre la Charte pour la réconciliation nationale	6
El Watan, 30 septembre 2013 : Des associations réclament l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale	8
Reporters DZ, 30 septembre 2013 : Un rassemblement de SOS disparus devant le ministère de la Justice dispersé	10
L'Est Républicain, 30 septembre 2013 : Le rassemblement devant le ministère de la Justice empêché	11
الأطراف المعنية يتحدثون إلى الخبر " ميثاق المصالحة فشل في دفن الأعداء، الخبر 1 أكتوبر 2013...12	
Junge Welt, 2 octobre 2013 : Algerien : Angehörige suchen nach « Verschwundenen » des Bürgerkriegs	13

TSA, 28 septembre 2013 : Des associations réclament l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

TSA, samedi, 28 septembre 2013 18:37

Elle a été adoptée par référendum populaire il y a huit ans

Des associations réclament l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Hadjer Guenanfa

La coalition des associations des victimes de la Décennie noire (années 1990) a réitéré, ce samedi 28 septembre, sa demande concernant l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée par referendum le 29 septembre 2005.



« Présentée comme la seule solution pour un retour à la paix après dix ans de conflits qui ont ravagé le pays, cette Charte représente l'aboutissement tragique d'un climat d'impunité qui a graduellement ravagé l'Histoire de notre pays », dénonce cette coalition dans un communiqué. La coalition des associations de victimes des années 1990 est composée du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), de Semoud, de SOS Disparus et de Djazairouna.

La Charte pour la paix et la réconciliation nationale accorde notamment le pardon aux terroristes non impliqués dans les massacres et interdit les poursuites contre les services de lutte antiterroriste. Les familles des victimes des violences des années 1990 réitèrent aussi leurs revendications, notamment l'ouverture « d'enquêtes », de « procès justes et équitables » et des « mesures nécessaires afin de faire la lumière sur le sort des leurs », ajoute le communiqué.

La charte pour la paix et la réconciliation nationale, entrée en vigueur en 2006, « ne peut pas être la fondation pour une transition vers une paix solide et durable », selon ces associations. Semoud, CFDA et SOS Disparus rappellent que les dispositions de cette charte sont « contraires aux normes internationales protectrices des droits de l'Homme ». « Comme rappelé à maintes reprises par le Comité des droits de l'Homme des Nations

unies, l'Algérie a l'obligation de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises », expliquent-elles. « Les efforts de l'Algérie dans ce sens ont consisté à tirer un trait amnésique sur des milliers de tragédies individuelles », regrettent-elles.

Ces organisations annoncent un rassemblement des familles, dimanche 29 septembre à 10 heures, devant le ministère de la Justice à Alger « afin que celui-ci honore son nom et mette ses fonctions au service de la société algérienne ».

COALITION DES ASSOCIATIONS
DES VICTIMES DU TERRORISME
**Appel à l'abrogation
de la charte
pour la paix
et la réconciliation
nationale**

Par

Karima Mokrani

LES FAMILLES des disparus réitèrent leur appel aux pouvoirs publics pour l'abrogation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui, selon leurs dires, consacre l'impunité et l'injustice, contrairement à ce qui est attendu d'elle initialement. Une exposition photos retraçant le parcours des familles des disparus, à la «recherche de la vérité, de la justice et la lutte contre l'impunité», a été organisée hier par le Collectif des familles des disparus, au siège de l'organisation à Alger. Elle coïncide avec le huitième anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation nationale (référendum organisé le 29 septembre 2005 et les textes d'application entrés en vigueur le 28 février 2006). Un rassemblement de protestation est prévu aujourd'hui devant le siège du ministère de la Justice. «Notre message est clair. Nous disons non à cette charte dite de paix et de réconciliation nationale. Nous disons non à l'impunité. Ils nous demandent de tourner la page et d'oublier. Ce n'est pas possible. On ne pourra jamais oublier ce qui s'est passé, on n'oubliera pas les nôtres. Ce sont nos enfants, nos frères, nos pères...», rappelle, avec insistance, Nassera Dutour, porte-parole du Collectif. Et de préciser : «En fait, ce n'est pas seulement l'appel de notre collectif mais celui de la coalition que nous avons formée avec d'autres organisations des victimes des années 90, à savoir Djazairouna, Somoud et SOS disparus». M^{me} Dutour est mère d'un garçon, appelé Amine, disparu à l'âge de 21 ans. Un documentaire témoignant de la douleur de cette femme, voire de toute la famille, et de son parcours difficile pour faire entendre la voix des familles des disparus, a été diffusé à la même occasion.

M^{me} Dutour rappelle que 8 000 cas de disparitions forcées sont signalés en Algérie. «Ce sont les chiffres officiels» insiste-t-elle. Elle soutient que «les dispositions de cette charte sont contraires aux normes internationales protectrices des droits de l'Homme». Par conséquent, «la coalition presse le gouvernement algérien pour se mettre en conformité avec le droit international». D'autant que, poursuit-elle, «comme rappelé, à maintes reprises par le Comité des droits de l'Homme des Nations unies, l'Algérie a l'obligation de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises». Les associations membres de la coalition affirment être convaincues que «la charte dite pour la paix et la réconciliation nationale ne peut être la fondation pour une transition vers une paix solide et durable». Elles renouvellent alors leur demande au gouvernement algérien «d'ouvrir des enquêtes, d'établir des procès justes et équitables et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire la lumière sur le sort des disparus».

K. M.

Maghreb Emergent, 29 septembre 2013 : Algérie – les associations de victimes des années 90 restent mobilisées contre la Charte pour la réconciliation nationale

- Rédaction Maghreb Emergent
- dimanche 29 septembre 2013 11:58

Algérie - Les associations de victimes des années 90 restent mobilisées contre la Charte pour la réconciliation nationale



Les associations des victimes de la violence des années 90 maintiennent la pression sur les autorités (DR)

La Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale votée par référendum le 29 septembre 2005 fait l'objet d'une vive contestation de la part des victimes des années 90, rassemblées au sein d'une coalition d'associations, qui exigent toujours son abrogation.

A l'occasion du 8e anniversaire de la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale votée par référendum le 29 septembre 2005 et entrée en vigueur le 28 février 2006, une coalition d'associations réunissant le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), Djazairouna, Somoud et SOS Disparu(e)s, ont émis un communiqué rappelant leur « opposition à ce texte qui prône l'oubli et légalise l'impunité » et exige « l'abrogation de la Charte faisant obstacle à la réconciliation nationale ».

« Ce communiqué collectif est publié chaque année à la date d'anniversaire de la Charte pour signifier notre refus à ce texte et réaffirmer nos revendications », explique à Maghreb Emergent, Adnane Bouchaib, porte-parole de la Coalition créée en 2006 qui rassemble à la fois des associations de victimes des groupes islamistes armés d'une part et des services de sécurité de

l'autre. « Convaincus que la Charte dite pour la Paix et la Réconciliation Nationale ne peut être la fondation pour une transition vers une paix solide et durable, les familles des victimes des années 90 renouvellent leur demande au gouvernement algérien d'ouvrir des enquêtes, d'établir des procès justes et équitables et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire la lumière sur le sort des leurs », déclare ainsi le communiqué.

La Charte exclut tout jugement des dirigeants de l'époque, stipulant à l'article 45 « qu'aucune poursuite ne peut être engagée, à titre individuel ou collectif, à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité de la République [...] ». « Toute dénonciation ou plainte doit être déclarée

irrecevable par l'autorité judiciaire compétente », poursuit le document.

Sujet sensible

Qu'importe la conjoncture politique, les associations de victimes se mobilisent chaque année pour faire entendre leurs voix à travers l'organisation de séminaires et de rassemblements destinés à « défendre la mémoire », rappelle Adnane Bouchaib. « Nous n'entrons pas dans les débats politiques », souligne notre interlocuteur, « nous représentons la société civile ».

Mais le discours porté par ces associations demeure très mal vu par les autorités qui interdisent systématiquement tout rassemblement « en mémoire des victimes des années 90 ». Le rassemblement de familles organisé ce matin devant le Ministère de la Justice à Alger n'a pas dérogé à la règle. Près de la moitié des manifestants ont été interpellés par la police, a déclaré à Maghreb Emergent un des participants.

Par ailleurs, les risques d'emprisonnement et d'amendes pesant contre ceux qui se risquent à aborder le sujet explique sa relative absence des médias et débats nationaux. L'article 46 de la Charte stipule en effet : « Est puni d'un emprisonnement de trois (3) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 250.000 DA à 500.000 DA, quiconque qui, par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international ».

El Watan, 30 septembre 2013 : Des associations réclament l'abrogation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Appel à l'abrogation du texte

le 30.09.13 | 10h00



La Coalition des associations de victimes des années 1990 (CFDA), Djazaïrouna, Somoud et SOS Disparus exigent l'abrogation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

A l'occasion du 8e anniversaire de ce texte, adopté par référendum le 29 septembre 2005, les organisations en question ont tenté d'organiser, hier, un rassemblement devant le ministère de la Justice. Une action qui a été empêchée par la police. «Les militants des différentes organisations ayant répondu à l'appel de la coalition ont été molestés par les policiers. Une vingtaine de personnes ont été interpellées et conduites aux divers commissariats, avant d'être relâchées en début d'après-midi», déclare Hacène Ferhati, porte-parole de SOS Disparus. L'action d'hier, explique-t-il, a été initiée pour rappeler aux autorités que «cette charte n'a rien apporté en matière de réconciliation».

Dans un communiqué rendu public, les organisations en question exigent carrément l'abrogation de cette loi «faisant obstacle à la réconciliation nationale». «Présentée comme la seule solution pour un retour à la paix après dix ans de conflit qui ont ravagé le pays, cette charte représente l'aboutissement tragique d'un climat d'impunité qui a graduellement ravagé l'histoire de notre pays», lit-on dans ce document.

Dans ce sens, la coalition réaffirme son opposition à ce texte «qui prône l'oubli et légalise l'impunité,

méprisant ainsi les attentes et besoins du peuple algérien et bafouant le droit des victimes à obtenir vérité et justice». Les signataires du communiqué relèvent également que les dispositions de cette charte sont contraires aux normes internationales protectrices des droits de l'homme.

Selon eux, cela impose au gouvernement algérien de se mettre en conformité avec le droit international. «Comme rappelé à maintes reprises par le Comité des droits de l'homme des Nations unies, l'Algérie a l'obligation de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises. A ce jour, force est de constater que les efforts de l'Algérie dans ce sens ont consisté à tirer un trait amnésique sur des milliers de tragédies individuelles. Nous affirmons à cet égard le droit de tous les citoyens algériens d'établir la vérité sur les causes de la violence qui a sévi depuis 1988 et la responsabilité politique des acteurs cette violence», ajoute-t-on dans le même communiqué. Les familles des victimes des années 1990 estiment que la charte dite pour la paix et la réconciliation nationale ne peut pas être la fondation d'une transition vers une paix solide et durable.

M. M.

Reporters DZ, 30 septembre 2013 : Un rassemblement de SOS disparus devant le ministère de la Justice dispersé

Un rassemblement de SOS disparus devant le ministère de la Justice dispersé

Écrit par Salim Bennour

Un rassemblement du collectif SOS Disparus a été dispersé hier aux abords du ministère de la Justice, à El Biar (Alger). Une dizaine de familles et de militants, réclamant «vérité et justice» quant au sort de leurs parents et proches disparus durant la «décennie rouge», ont tenté de manifester devant le bâtiment officiel et sous les fenêtres du bureau du garde des Sceaux. Ils étaient venus pour rappeler l'existence de leur mouvement créé à Paris en 1998 et en lutte dans le pays depuis 2001, année de son autorisation, mais pas de son agrément, qui se fait attendre, pour l'ouverture d'enquêtes sur les disparitions forcées durant la «guerre civile». Ils étaient là également pour dénoncer les dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation, dont on commémorait hier le jour anniversaire du vote de la loi par référendum, le 29 septembre 2005. Selon le collectif, cette loi a obéré toute perspective pour les parents des disparus de prétendre à la vérité sur leurs proches. Lors de la dispersion de la manifestation, plusieurs personnes ont été interpellées par les services, dont Hacène Ferhati, membre actif du collectif, Youcef Benbrahim, membre d'Amnesty Algérie, et Mouloud Boumghar, conseiller juridique et militant des droits de l'Homme. Pour rappel, depuis samedi dernier, SOS Disparus organise une semaine « portes ouvertes » sur ses activités et pour rappeler son combat. Dans un entretien à Reporters, le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, a indiqué que le dossier des disparus était clos. 95% des familles des disparus ont accepté les dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation, avait-il affirmé.

L'Est Républicain, 30 septembre 2013 : Le rassemblement devant le ministère de la Justice empêché

VICTIMES DES ANNÉES 1990 ET ABROGATION DE LA CHARTE POUR LA PAIX

Le rassemblement devant le ministère de la Justice empêché

Publié le 30-09-2013

Le rassemblement auquel a appelé la Coalition d'associations de victimes des années 1990 devant le ministère de la Justice a été violemment réprimé hier. En effet, une vingtaine de personnes, dont les responsables des organisations faisant partie de cette coalition en l'occurrence le CFDA, Djazairouna, Somoud, SOS Disparus, ont été interpellées, avant d'être relâchées en début d'après-midi. Cette action organisée à l'occasion du 8ème anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation adoptée, le 29 septembre 2005, a pour but, selon les organisateurs, de dénoncer « ce texte qui n'a rien apporté en matière de la réconciliation ». Et la coalition, lit-on dans un communiqué rendu public à l'occasion, exige l'abrogation de cette loi « faisant obstacle à la Réconciliation Nationale ». « Présentée comme la seule solution pour un retour à la paix après dix ans de conflit qui ont ravagé le pays, cette Charte représente l'aboutissement tragique d'un climat d'impunité qui a graduellement ravagé l'Histoire de notre pays », écrit la coalition dans son document. Les organisations en question, ajoute-t-on, réaffirment leur opposition à ce texte « qui prône l'oubli et légalise l'impunité, méprisant ainsi les attentes et besoins du peuple algérien et bafouant le droit des victimes à obtenir Vérité et Justice ». Selon les rédacteurs du communiqué, les dispositions de cette Charte étant contraires aux normes internationales protectrices des droits de l'Homme, impose au gouvernement algérien de se mettre en conformité avec le droit international. « Comme rappelé à maintes reprises par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, l'Algérie a l'obligation de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises. A ce jour, force est de constater que les efforts de l'Algérie dans ce sens, ont consisté à tirer un trait amnésique sur des milliers de tragédies individuelles. Nous affirmons à cet égard le droit de tous les citoyens algériens d'établir la vérité sur les causes de la violence qui a sévi depuis 1988 et la responsabilité politique des acteurs cette violence », précise-t-on.

Samir Rabah

الأطراف المعنية به يتحدثون إلى "الخبر" "ميثاق المصالحة فشل في دفن الأحقاد"

طلبت "الخبر" من الأطراف المعنية بميثاق السلم والمصالحة الوطنية في الذكرى الثامنة للاستفتاء الذي جرى بتاريخ 29 سبتمبر 2005، تقييم مسار سنوات من تطبيق المشروع، فكانت آراؤهم متفقة بخصوص فشله في دفن الأحقاد وحل الأزمة الأمنية، وحتى رئيس اللجنة الاستشارية لحقوق الإنسان فاروق قسنطيني قال إن الميثاق تجاهل 15 ألف شخص من معتقلي الصحراء، رغم أنه حقق 95 بالمائة من أهدافه.

رئيسة المنظمة الوطنية لضحايا الإرهاب "ميثاق السلم لم يحمنا نفسيا"

● أعطت المنظمة الوطنية لضحايا الإرهاب تقييمًا سلبيًا لمسار ميثاق السلم والمصالحة الوطنية في مجال التكفل بهذه الفئة، ورأت، في المقابل، أنه إيجابي في جانب استتباب الأمن. وأشارت رئيسة المنظمة فاطمة الزهراء فليسي، إلى أن بنود الميثاق لم تراعى جوانب التكفل السليم بـ"نفسية" ضحايا الإرهاب. واستكرت رئيس المنظمة الوطنية لضحايا الإرهاب في تصريح لـ"الخبر"، السماح بموجب ميثاق السلم والمصالحة الوطنية، لصانعي العشرة السوداء بالظهور بكل حرية عبر وسائل الإعلام المرئية والسمعية والحديث عن مشاركتهم في سنوات الدم والدمار. وقالت فليسي إن الميثاق "فارغ" باعتباره لم يؤمن "الحماية النفسية" لضحايا الإرهاب، مضيفة إن أغلب الشكاوى التي تتلقاها من ما يزيد عن 80 ألف ضحية، تصب في تساؤلهم حول كيفية السماح لهذه الفئة بالظهور دون رقابة وهم الذين دمروا حياتهم، حسبها.

الجزائر: خ. ب

فاروق قسنطيني "ميثاق السلم تجاهل 15 ألف معتقل في الصحراء"

● أوضح رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، فاروق قسنطيني، أن الميثاق من أجل السلم والمصالحة الوطنية قد استوفى جميع إجراءاته، ومن الضروري اتخاذ تدابير تكميلية فيما يخص بعض الفئات التي عانت من المأساة الوطنية.

وقال قسنطيني لـ"الخبر"، إن الميثاق حقق كل أهدافه ومن الضروري اتخاذ تدابير تكميلية لتشمل فئات عانت من المأساة الوطنية لم يتم ذكرها في الميثاق، ومنهم 15 ألف شخص ممن اعتقلوا في الصحراء والأشخاص الذين تم سجنهم ثم أطلق سراحهم دون محاكمة، وآخرين تكبدوا خسائر مادية خلال سنوات التسعينات.

الجزائر: خ. ب

جمعية المفقودين "ميثاق المصالحة الوطنية ظلم كثيرا عائلات المفقودين"

● اعتبرت جمعية عائلات المفقودين أن ميثاق السلم والمصالحة الوطنية أضرها كثيرا وساهم في تعميم الحقيقة للكشف عن المتهمين في فقدان أبنائهم. وقالت رئيسة الجمعية إن القانون الذي اعتمد في فيفري 2006 بأمرية رئاسية كرس سياسة الألقاب في حق المتسببين في أزمة المفقودين رغم أنه أمر معارض للدستور.

واتهمت رئيس جمعية العائلات المفقودين نصيرة ديتور في اتصال مع "الخبر"، صانعي ميثاق السلم والمصالحة بصد الأبواب أمامهم لرفع شكاويهم ضد من تصفهم بـ"رجال الدولة" المتسببين في أزمة المفقودين، واستغربت سر المادة 46 من الأمر رقم 06-01 المؤرخ في فيفري 2006.

وتص على أنه يعاقب بالحبس من ثلاث سنوات إلى خمس سنوات وبغرامة من 250 ألف دينار إلى 500 ألف دينار، كل من يستعمل، من خلال تصريحاته أو كتاباته أو أي عمل آخر، جراح المأساة الوطنية أو يعتد بها للمساس بمؤسسات الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية، أو لإضعاف الدولة، أو للإضرار بكرامة أبنائها الذين خدموها بشرف، أو لتشويه سمعة الجزائر في المحافل الدولية.

وقالت نصيرة ديتور إنه بهذه المادة، تقوم السلطة بإهانتهم وتمنعهم من كشف الحقيقة، "فبعد 8 سنوات من تأسيس ميثاق السلم والمصالحة مازلنا نعجز عن إظهار الحقيقة، وسنبقى نطالب بشتى الطرق بأمرين اثنين: الحقيقة وتطبيق العدالة".

وأوضحت المتحدثة "ورغم كل ما تعانيه عائلات المفقودين، يطّل رئيس اللجنة الاستشارية لحقوق الإنسان فاروق قسنطيني علينا ليقول إن الميثاق نجح، كيف ذلك وهو نفس المسؤول الذي يتسر على تقرير أعدته سنة 2005 كتب فيه إن هناك 6145 مفقود، فأين هو التقرير؟".

الجزائر: خ. ب

علي بن حاج "المصالحة الوطنية مخادعة كبرى"

● قال نائب الجبهة الوطنية للإنقاذ المحلة، علي بن حاج، إن ميثاق السلم والمصالحة الوطنية في الذكرى الثامنة للاستفتاء عليه، لم يحقق أهدافه المنشودة، مضيفا "نحن نعتبره مخادعة كبرى لأن المصالحة عند العقلاء الذين يقيمون معناها الحقيقي يكون برأب الخصام بين طرفين، وأصل الأزمة سياسي والحل السياسي لم يتحقق لغاية اليوم".

ووصف القيادي في "الفيس" المحطور علي بن حاج وهو يقيم لـ"الخبر" مسار ميثاق السلم والمصالحة الوطنية، بـ"الإقصائي"، وقال إن من صاغوا بنوده اهتموا بالجانب الأمني لا أكثر ولا أقل، وأهملوا جوانبه الواسعة، فلم تتوفر، حسب، مصارحة بين الأطراف المتخاصمة مثلما تقتضيه المفاهيم الصحيحة لمعنى المصالحة.

وأوضح بن حاج أن ميثاق السلم والمصالحة لم يقتلح الأزمة من جذورها، ومازال الذين نزلوا من الجبال ممن لبوا نداء السلم يعانون في الجوانب الاجتماعية، دون الحديث عن منعهم من التمتع بحقوقهم السياسية وهو ما ورد في المادة 26 من الميثاق، وقال "هو ميثاق لمخادعة كبرى، جزأ الجلاذ وجرم الضحية".

ولا يعقل، حسب علي بن حاج، أن يمنع المستفيدون من ميثاق المصالحة الوطنية من الترشح للانتخابات الوطنية، فتلجأ السلطة إلى زبر قوائمهم رغم ما فيه من مخالفة للدستور والمواثيق الدولية التي وقعت عليها الجزائر، مضيفا "ويتحدث الرئيس بوتفليقة عن ضرورة تكيف الدولة مع القوانين الدولية، فكيف نمنع من حقوقنا السياسية في ظل غياب أحكام قضائية، هي جريمة عظمى يعاقب عليها القانون".

ويتساءل علي بن حاج عن الدواعي التي تدفع بالقائليين إن ميثاق السلم والمصالحة (في إشارة إلى فاروق قسنطيني) حقق 95 بالمائة من أهدافه، في الوقت الذي لم يجلس فيه الخصوم إلى بعضهم ولم يقع نقاش واسع مع المعنيين بالميثاق، مثلما حدث في دول مثل جنوب إفريقيا وإسبانيا والشيلى التي عرفت صراعات داخلية، فتصارحوا ليتصالحوا، حسب.

الجزائر: خ. بودية

Junge Welt, 2 octobre 2013 : Algerien : Angehörige suchen nach « Verschwundenen » des Bürgerkriegs

Demonstrieren verboten

Algerien: Angehörige suchen nach »Verschwundenen« des Bürgerkriegs

Von Sofian Philip Naceur, Algier



Demonstration am Sonntag in Algier

Foto: Anissa Boubegeten

Eine Demonstration von Angehörigen der sogenannten Verschwundenen in Algerien ist am Sonntag gewaltsam von Polizei und Militärpolizei aufgelöst worden. Rund 50 Aktivisten hatten sich am Vormittag vor dem Justizministerium in El Biar, einem Stadtviertel im Herzen der Hauptstadt Algier, versammelt und für ihr Recht auf Wahrheit und Gerechtigkeit protestiert. Rund 20 Demonstranten wurden kurzzeitig verhaftet, unter anderem Youcef Benbrahim, der Vizepräsident von Amnesty International in Algerien. Auf Grundlage eines präsidentialen Dekrets sind Demonstrationen in Algier seit 2002 grundsätzlich verboten. Proteste finden daher oft nach dem Flashmob-Prinzip statt, da »Versammlungen« von mehr als drei Personen vom Staatsapparat als »Gefährdung der nationalen Sicherheit« eingestuft werden.

Organisiert wurde die Demonstration vom Kollektiv der Familien der Verschwundenen in Algerien (CFDA), einer in Paris ansässigen Menschenrechtsorganisation, und ihrem algerischen Ableger SOS Verschwunden. Die Organisation kämpft für die Aufarbeitung der Greueltaten während des »Schwarzen Jahrzehnts«. In den 1990ern lieferten sich gewaltbereite Islamisten mit dem Sicherheitsapparat einen brutalen Bürgerkrieg, dem bis zu 150000 Menschen zum Opfer fielen. Beide Seiten verübten grausame Verbrechen an der Zivilbevölkerung. Polizei und Militärs verhafteten Tausende und internierten und folterten diese teils jahrelang. Knapp 20000 Menschen sollen verschwunden sein. Die Familien haben nie wieder etwas von ihren Angehörigen gehört und wissen nicht, ob sie nach wie vor in einem der hermetisch abriegelten Militärgefängnisse interniert oder tot sind.

Die Behörden sprechen offiziell von rund 8000 Verschwundenen. Der seit 1999 amtierende Staatspräsident Abdelazis Bouteflika initiierte zu Beginn seiner Amtszeit eine Kampagne zur nationalen Versöhnung und ließ am 29. September 2005 per Referendum über die Charta für den Frieden und nationale Versöhnung abstimmen. Das Dokument wurde mit großer Mehrheit angenommen, wobei die offizielle Zahl zur Wahlbeteiligung massiv gefälscht sein dürfte. Die Charta soll einen Schlußstrich unter den Bürgerkrieg ziehen und mittels einer Amnestie-Regelung reuigen Islamisten Anreiz geben, die Waffen niederzulegen. Kritiker betonen jedoch, sie sei eher ein Instrument, um die Verbrechen von Angehörigen des Sicherheitsapparates zu amnestieren. Algeriens Geheimdienst DRS hatte in den 1990ern massiv islamistische Gruppen unterwandert und gesteuert und war an Massakern an Zivilisten direkt beteiligt, um die Islamisten zu diskreditieren.

SOS Verschwunden und CFDA organisierten die Demonstration am Sonntag anlässlich des Jahrestages des Referendums. Mit der Protestaktion wollten die Angehörigen der Vermißten an Justizminister Tayeb Louh appellieren, die Charta aufzuheben, da das Gesetz die Verantwortlichen für das Verschwinden von Unschuldigen amnestiere und dies dem in der Charta implementierten Recht der Familien auf Wahrheit und Gerechtigkeit widerspreche. Die Charta legalisiere die Straflosigkeit für die Verbrechen und sei ein Hindernis einer »nationalen Aussöhnung«, heißt es in einer Mitteilung von CFDA, in der auch die gewaltsame Beendigung der Demonstration durch die Polizei verurteilt wird. Zügig hatte die gleich nach Beginn der Kundgebung etliche Aktivisten festgenommen, später nach Aufnahme ihrer Personalien aber wieder freigelassen. Unter den

Verhafteten waren auch zahlreiche alte Menschen, die wie die Jüngeren gewaltsam abgeführt wurden. Nassera Dutour, Sprecherin von SOS Verschwunden, betont, derartige kurzweilige Verhaftungen seien die Regel bei Protesten in Algier. Die Polizei nutze diese Methode, um Proteste schnell aufzulösen und für möglichst wenig langfristige Aufmerksamkeit auch durch die Presse zu sorgen.